



**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU MARDI 10 MARS 2026**

OBJET : RESSOURCES – APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

Le Conseil d'Administration du Centre de Gestion s'est réuni le mardi 10 mars 2026 à 9 heures 30 au siège du Centre de Gestion - 139 rue Guillaume Fouace à SAINT-LÔ, sous la présidence de Monsieur Jean-Dominique BOURDIN, Président.

Nombre d'administrateurs en exercice : 25

Nombre d'administrateurs présents ou représentés : 15 (article 24 du décret n°85-643 du 26 juin 1985 modifié)

Nombre de votants : 21

DATE DE LA CONVOCATION : 02 mars 2026

ETAIENT PRESENTS :

Représentants des communes affiliées :

Jean-Dominique BOURDIN — Hubert LEFEVRE — Louis JANNIERE — Jacques GROMELLON — Maryvonne RAIMBEAULT — Francis D'HULST — Emmanuelle LEJEUNE — Valérie BUSSON — Thierry RENAUD — Annie POISSON — Alain LECLERE — Catherine BIHEL — Christine LESOUF — Alain LECHEVALLIER

Représentant des établissements publics locaux affiliés :

Michel PICOT

Représentant du Département de la Manche :

Jacques COQUELIN

ETAIENT EXCUSES :

Représentants des communes affiliées :

- Fanny GARCION (procuration à Hubert LEFEVRE)
- Eric BRIENS (procuration à Jacques GROMELLON)
- Béatrice GOSSELIN (remplacée par Louis JANNIERE)
- Jean-Pierre MAUQUEST
- Mikaëlle SEGUIN (procuration à Maryvonne RAIMBEAULT)
- Jacques BONO (procuration à Alain LECLERE)

Représentants des établissements publics locaux affiliés :

- Denis LAPORTE
- Béatrice GROF (procuration à Michel PICOT)

Représentants du Département de la Manche :

- Carine GRASSET-MAHIEU (procuration à Jacques COQUELIN)
- Grégory GALBADON

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA REUNION :

- Maguelonne ZAMOUTH, Directrice du Centre de Gestion
- Nathalie LORANT, Responsable Pôle Ressources
- Pascal HUET, Payeur départemental

Vu, le Code Général de la Fonction Publique,

Vu, le décret n°85-643 du 26 juin 1985 modifié relatif aux centres de gestion, institué par la loi n°84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu, l'article 205 de la loi de finances pour 2024 généralisant le compte financier unique au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026,

Vu, la délibération n°2025-25 du Conseil d'Administration en date du 25 mars 2025 portant adoption du budget primitif 2025,

Vu, les éléments transmis aux membres et annexés à la présente délibération,

Considérant que Monsieur le Président s'est retiré et a confié la présidence de la séance à Monsieur Hubert LEFEVRE, premier Vice-Président,

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, adopte le compte financier unique de l'exercice 2025, tel qu'annexé à la présente délibération et dont les résultats se présentent ainsi :

Excédent de fonctionnement reporté 2024 (ligne 002)	3 744 623.71 €
Section de Fonctionnement	
Dépenses	9 217 401.32 €
Recettes	9 958 936.89 €
Section d'Investissement	
Dépenses	110 724.52 €
Recettes	99 265.10 €
Résultat de clôture de l'exercice 2025	
Section investissement	- 10 984.87 €
Section Fonctionnement	741 535.57 €
Excédent cumulé à la clôture de l'exercice 2025	730 550.70 €

Pour extrait conforme,
à SAINT-LÔ, le 11 mars 2026

Le Président,

Jean-Dominique BOURDIN

